

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 30-31 (2000-2001)

**Rubrik:** Communications présentées à la Société en 2000 et 2001

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications présentées à la Société en 2000 et 2001

*1756 - Séance tenue le jeudi 13 janvier 2000, sous la  
présidence de M. Jean TERRIER.*

### **Marco Polo a-t-il été en Chine ? La Chine du XIII<sup>e</sup> siècle et ses visiteurs occidentaux, par M. Jean-Pierre VOIRET.**

Les sceptiques qui doutent de la réalité du voyage de Polo en Chine n'ont pas la tâche facile. Les meilleurs connaisseurs de l'Asie Centrale et de la Chine, comme les grands explorateurs et savants Aurel Stein, Paul Pelliot, Sven Hedin, etc., ont à l'unanimité souligné l'étonnante qualité des descriptions de Polo et n'ont pas douté un instant de son voyage. Ainsi Aurel Stein : « Je puis affirmer que les estimations des distances et le nombre des étapes nécessaires pour cette traversée du désert, telles qu'elles sont indiquées par Marco, se sont révélées parfaitement correctes » (*Ruins of Desert Cathay*, 1912).

- En comparaison des autres textes de son temps, la description de Polo est **de loin** la plus détaillée. Il mentionne des **centaines** de détails que l'on ne peut pas inventer.

- Si Polo n'a pas été au service du Grand Khan, il est inexplicable comment il a obtenu une connaissance aussi détaillée des revenus fiscaux de certaines provinces, et surtout des données confidentielles sur les effectifs militaires anti-insurrection des Mongols.

- De plus, les indications astronomiques faites par Polo concernant le début de son voyage de retour prouvent qu'en arrivant à Sumatra, il ne pouvait venir que du Nord-est, c'est-à-dire de la Chine.

### **Qui est allé d'Europe en Chine au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, et pourquoi ?**

1. Ce sont d'abord les Papes et les princes (en particulier saint Louis) qui ont chargé plusieurs envoyés de se rendre aux cours mongols pour essayer d'y obtenir la collaboration des « Tartars »

contre les « Infidèles » dans les croisades. Ces envoyés comme Pian Carpini, Rubruk, etc. ont constaté la présence de plusieurs Européens dans ces cours (artisans, clercs, ambassadeurs, marchands, esclaves, etc.).

2. Ensuite ce sont des missionnaires franciscains qui se sont rendus en Chine à la fin du XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. L'un d'eux, Montecorvino a été nommé évêque de Pékin en 1307.

3. De très nombreux marchands, surtout italiens, ont pris le même chemin. Le commerce de la soie était prospère. Certains vivaient même avec leur famille en Chine, comme les Vilioni dont on a retrouvé les pierres tombales à Yangzhou.

J.-P. V.

**« L'universalité du suffrage exige et présuppose l'universalité de l'instruction ». L'édification de l'État enseignant à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle, par Mme Rita HOFSTETTER.**

Conférence publiée dans le *Bulletin de la SHAG*, 1999, pp. 45-72.

1757 - Séance tenue le jeudi 27 janvier 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.

**L'affiche genevoise dans le contexte artistique et social européen, 1850-1900, par M. Jean-Charles GIROUD**

À l'aide de nombreuses illustrations tirées des collections d'affiches de la BPU, M. Jean-Charles Giroud retrace l'étonnante production graphique de «l'école genevoise», qui déclina avec la Première Guerre mondiale et s'effaça sous l'influence d'artistes suisses alémaniques.

1758 - Séance tenue le jeudi 10 février 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.

**Vers la République souveraine : Genève et les Confédérés entre le droit public occidental et le droit impérial, par M. Thomas MAISSEN.**

Conférence publiée dans le *Bulletin de la SHAG*, 1999, pp. 3-27.

1759 - *Séance tenue le jeudi 16 mars 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

Assemblée générale ordinaire de la Société, tenue sous la présidence de M. Jean TERRIER.

L'assemblée prend connaissance des rapports de M. J. Terrier, président, et de MM. A. Wagnière et Bolsterli, respectivement trésorier et vérificateur des comptes, et les approuve.

Le président rappelle alors à l'assemblée que notre Société se doit de rester attentive au projet de loi concernant les archives d'État, déposé devant le Grand Conseil, et fait part des préoccupations du Comité concernant l'état de nos finances, qui malgré de nombreuses mesures d'économies, nécessite de nouvelles solutions pour parer à l'augmentation des taxes postales et faire face à nos obligations d'édition et de publication.

S'ensuit alors l'exposé sur :

**Temps, économie et société dans le Valais ancien (XIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle), par M. Pierre DUBUIS.**

Cette conférence visait à proposer d'abord quelques réflexions élémentaires sur le temps comme objet d'histoire et sur les problèmes que pose une « histoire sociale régionale » du temps.

Dans une première partie, fut ensuite dressé l'inventaire sommaire des « besoins de temps » dans la société valaisanne, du Moyen Âge central à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait essentiellement de montrer comment cette longue durée a vu s'ajouter au temps déjà fort complexe des paysans un « temps de la vie religieuse », un « temps du pouvoir », un « temps de la ville », un « temps du tourisme », un « temps de l'industrie ».

Dans une seconde partie, furent examinés les moyens de mesure utilisés en Valais entre le XIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle pour répondre aux « besoins de temps » définis auparavant. Les faits à retenir sont la grande diversité de ces moyens (des ombres à l'horloge mécanique), leur adaptation à des besoins de connaissance spécifiques, ainsi que la coexistence, parfois jusqu'en plein XX<sup>e</sup> siècle, de moyens chronométriques « traditionnels » et de moyens « modernes ».

P. D.

1760 - *Séance tenue le jeudi 30 mars 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

**De la noblesse des Genevois en général et de la noblesse de la famille Gautier en particulier. À propos d'une exposition et d'un dépôt d'archives, par Mme Catherine SANTSCHI.**

La notion de noblesse varie selon les lieux, les époques et les régimes. A Genève, le titre de noble était traditionnellement, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, donné aux plus hauts magistrats de la ville, syndics, membres du Petit Conseil, plus tard aussi lieutenant de police et procureur général. Ce n'était là qu'une marque de déférence, un titre honorifique, qui n'était pas équivalent à la noblesse telle qu'elle était définie dans le royaume de France voisin et dans le Saint-Empire.

Ainsi, un riche propriétaire gessien, citoyen de Genève, Louis Gautier, s'est fait conférer en 1524 par l'empereur Charles-Quint, probablement moyennant finance, le titre de « noble du Saint-Empire » pour lui et ses descendants des deux sexes. Mais en 1654, son descendant Jean Gautier, toujours propriétaire dans le Pays de Gex, doit se faire confirmer cette noblesse par le roi de France, pour éviter d'avoir à payer la taille sur ses propriétés en France. Le nouveau document précise encore que le titulaire exerce certes le négoce des pierreries, mais qu'il s'agit là d'une activité que les nobles des républiques peuvent pratiquer sans déroger.

L'exposé de ce problème, plus complexe qu'il n'y paraît, fournit l'occasion d'attirer l'attention des membres de la SHAG sur l'exposition des « Beaux documents » en cours aux Archives d'Etat, comportant plusieurs diplômes de noblesse étrangers, et surtout sur le superbe et riche dépôt des archives familiales Gautier, conservé désormais aux Archives d'Etat sous la cote A.P. 62.

C. S.

**Frontière et habitat fortifié sur les marges septentrionales du comté de Genève (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), par M. Matthieu de la CORBIÈRE.**

De la fin du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le comté de Genève vit la fragmentation de ses terres septentrionales et la formation des

seigneuries de Faucigny, de Gex et de Vaud. Les comtes de Genève durent progressivement se retirer en deçà du lac Léman, du Rhône et de l'Arve, perdant la ville de Genève, tandis que les comtes de Savoie se taillèrent d'importants domaines de part et d'autre du lac et sur la rive droite du Rhône. L'émergence des principautés résulta de l'affaiblissement du Saint-Empire romain germanique, des tentatives d'annexion du royaume d'Arles et de Vienne par la France et des conquêtes de la maison de Savoie. Les conflits furent orchestrés dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle par les comtes de Savoie et les dauphins de Viennois. Ils agissaient en vertu des droits de succession qui leur provenaient des sires de Faucigny, ces derniers étant en effet parvenus à déstabiliser les comtes de Genève et à soumettre une grande partie de l'aristocratie lémanique. Les rivalités delphino-savoyardes provoquèrent une généralisation des guerres à la moitié nord du royaume d'Arles et de Vienne. En outre, le contrôle des cols jurassiens amena l'intervention des Chalon-Arly autour du Léman, tandis que les Savoie et les dauphins cherchèrent à s'implanter en comté de Bourgogne. Les guerres favorisèrent la formation de véritables États en puissance. Les principaux belligérants territorialisèrent lentement leur pouvoir et construisirent leur souveraineté grâce à la formation de puissants réseaux de châteaux, de bourgs fortifiés, de châtelainies et de bailliages. Les affrontements permirent des innovations architecturales et techniques majeures et une modification typologique de l'habitat fortifié. Les circonscriptions entraînèrent la fixation de limites locales précises, militaires, politiques et juridiques, qui s'étendirent peu à peu à l'ensemble des principautés. Mais la prise de conscience de limites d'État et de frontières militaires ne date que des années 1330-1350. (Cf. Matthieu de la Corbière, *Frontière et habitat fortifié à la fin du Moyen Âge : l'exemple des marges septentrionales du comté de Genève (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat, 2 vol., Annecy, 2000).

M.C.

1761- Séance tenue le jeudi 27 avril 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.

**Cartographie lémanique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, par M. Bernard FAVIER.**

Accompagné de la projection de nombreuses illustrations, l'exposé a permis de souligner les étapes importantes de la représen-

tation cartographique du Léman pendant la période considérée.

- Tout d'abord, dans l'édition princeps de 1538, parut la première carte où figurait toute la Suisse d'aujourd'hui, éditée par Sébastien Munster à Bâle, en supplément à l'ouvrage d'Aegidius Tschudi : «La vraie Rhétie Alpine ancienne et les autres chaînes des Alpes...», dont il n'existe plus aucun exemplaire sinon quelques copies fortement réduites de Sébastien Munster (1540), de Johann Stumpf (1547) et d'Antonio Salamanca (1555). De la carte d'Aegidius Tschudi de 1538, reprenant les mêmes bois, il existe une deuxième édition, publiée par Conrad Wolfhart en 1560, dont il reste un seul exemplaire. On trouvera le «De lacu Lemanno» dans les 36 éditions en 5 langues, de 1544 à 1628, de la *Cosmographie* de Sébastien Munster. En production italienne, fin XVI<sup>e</sup> siècle, les 3 «Vero disegno del lago di Geneva...» de Dominico Alphane-Jacobus de Fornaciariis, de Petrus de Cavallerys-Jacomo de Rossi, et de Luca Bertelli-Franco, reprennent le même style de représentation.

- Comme deuxième étape, s'inspirant de la carte de Thomas Schöpf de 1578 (réimprimée en 1672), parut dans l'*Atlas* de Gérard Mercator, publié chez Hondius, la célèbre carte de Jacob Goullart, dès 1606, avec les portraits des réformateurs. Ceux-ci furent supprimés à l'aide d'un cache au moment du tirage de 1611 à 1629, en raccourcissant le cuivre de 1630 jusqu'en 1639. De cette carte allaient suivre : celle de Jean-Baptiste Vrients, de 1608 à 1612, dans le *Theatrum* d'Ortelius, une copie de la version de Vrients, par Johannes Le Clerc en 1619, celle de Jodocus Hondius de 1630 à 1638, copiée par Jollain en 1663 et 1686, celle de Guillaume Blaeu dès 1635, copiée par Janson en 1649, et finalement reprise par Schenk et Valk dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

- La troisième étape importante se situe en 1680, par la parution de la grande «Carta generale de Stati di Sua Altezza Reale : A Madama Reale Maria Giovanna Battista di Savoia», par l'ingénieur Giovanni Tomaso Borgonio, à Turin, chez G.M. Belgrano. En réduction par le même Borgonio, le « Ducatus Chablasius et Lacus Lemanus » parut chez les héritiers de Johannes Blaeu, de 1682 à 1726, dans le *Theatrum Sabaudiae*, ouvrage et instrument de prestige.

- Finalement, suite aux mesures précises de triangulation du Léman, à l'aide d'un graphomètre à lunettes, par les frères Jean-Christophe et Nicolas Fatio de Duillier, de 1685 à 1718, parut en 1730, dans la belle édition genevoise, *in quarto*, de l'*Histoire de Genève* de Jacob Spon, la carte d'Antoine Chopy, gravée à Lyon

par Daudet. Le Léman ressemble enfin au lac tel que nous nous le représentons aujourd'hui. Plusieurs éditions suivirent, par Buache en 1740, 1760, 1782 jusqu'à la Révolution et par Rizzi-Zannoni en 1766.

Tout au long de ces étapes, dont les listes ne sont de loin pas exhaustives, furent évoquées : l'évolution du concept de représentation géographique (dont l'altitude), la progression de l'hydrographie et de la toponymie, l'histoire des géographes, des éditeurs et des graveurs. Le XIX<sup>e</sup> siècle allait apporter une autre approche. Les mesures se multiplièrent en grand nombre et s'affinèrent. Les moyens techniques, humains et financiers augmentèrent. La production et la diffusion des cartes connurent surtout un spectaculaire bon en avant.

À la fin de la conférence fut présentée une version inédite, découverte récemment, d'un plan de Genève de Martel, daté de 1743 ; ce dernier s'avère être le premier état du cuivre qui précède les 2 états cités par E. Clouzot. Dans cette première version, on découvre – ce qui est inhabituel – les armoiries de Genève encadrées par des symboles marins (rame, trident et ancre). Les deux versions suivantes, déjà connues, montraient le célèbre cartouche de Genève s'appuyant sur les banques et la religion.

B. F.

*1762- Séance tenue le jeudi 26 octobre 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

**Hommage à Olivier Reverdin, par M. André HURST**

Publié dans le présent *Bulletin*, pp. 121 à 124.

**La cathédrale Saint-Étienne de Bourges, lieu de rencontre entre juifs et chrétiens, par Mme Laurence BRUGGER.**

L'étude attentive du cycle de la Genèse qui orne le soubassement de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges a permis de dégager une interprétation inédite de l'ensemble du programme. L'histoire de la création de l'homme, de sa chute puis celle de Noé sont en effet tissées d'emprunts nombreux et précis à la tradition juive des *midrashim* et du *Talmud*, utilisés ici pour enrichir le récit qui, de ce fait, n'était globalement compréhensible que pour la communauté juive de Bourges qui le contemplait depuis le parvis. Cette attitude positive à l'égard de textes juifs généralement honnis est étonnante.

Elle révèle quelque chose d'unique à Bourges : un esprit d'ouverture qui contraste avec la crispation doctrinale qui allait inspirer à Paris délations et procès, avant le brûlement du Talmud, sur ordre du pape et du roi, en 1242.

L. B.

1763 - *Séance tenue le jeudi 16 novembre 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

**Découvertes archéologiques dans la ville basse :  
le couvent des Cordeliers de Rive, par Mme Isabelle PLAN.**

Dans le quartier de Rive, précédant les travaux nécessaires à l'installation du nouveau centre commercial FNAC, des fouilles archéologiques d'envergure ont été planifiées. L'important dossier documentaire établi au préalable sur la base des archives, des cadastres anciens et des découvertes archéologiques connues, a permis d'entreprendre des recherches en connaissance de cause. Les fouilles menées dans la cour intérieure des immeubles ont rapidement livré, non seulement des vestiges médiévaux appartenant au couvent franciscain installé ici dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et cela jusqu'à la Réforme, mais également des éléments plus anciens témoignant de l'ancien rivage romain. C'est en effet durant le premier siècle de notre ère qu'un important dispositif a été implanté pour stabiliser les berges et soutenir les substructures des quais. Les analyses dendrochronologiques effectuées sur la totalité des pieux et piquets de chêne utilisés pour ces aménagements permettent de situer avec certitude ce chantier aux environs de l'an 20. Ces terrains sont nouvellement gagnés sur le plan d'eau lorsque s'installe, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le couvent franciscain qui se voit alors obligé d'utiliser un système de fondation particulier, adapté au sous-sol instable et spongieux. Les vestiges gothiques dégagés « in situ » dans le périmètre fouillé appartenaient essentiellement au cloître des frères et à la Cour des Prédications. Par la dimension et l'importance des élévations conservées, c'est l'ampleur du couvent que nous avons pu appréhender : au travers de son décor, dont nous sont parvenus quelques magnifiques éléments sculptés et moulurés ainsi qu'un sol de carreaux de terre cuite, c'est sa richesse et son opulence qui éclatent au grand jour, reflets de l'économie florissante du moment à Genève plutôt que des règles initiales de dénuement et de pauvreté chères au fondateur de l'ordre.

I. P.

### **Découvertes archéologiques dans la ville basse : les Halles du Molard, par M. Gérard DEUBER.**

Des fouilles ont été menées en 1999, nécessitées par le lourd programme de rénovation qui affecte douze des dix-neuf travées des anciennes Halles de la République au Molard, ainsi que l'immeuble contigu, 56 rue du Rhône. Elles ont révélé dans chacune des deux parcelles un développement du bâti diamétralement opposé, statique et répétitif, dans l'espace public des halles, en perpétuelle mutation dans la maison voisine. Les deux bâtiments ont cependant en commun pour fondation, côté lac, un énorme mur conservé sur près de 40 mètres et remontant au premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Derrière cette enceinte ouverte sur le Molard, le terrain a été progressivement asséché et occupé au moyen de batardeaux constitués de poutres, de planches et de treillis de branches dont l'analyse dendrochronologique a fourni les principaux jalons. Les strates inférieures du terrain, constituées de couches boueuses de limon, ont conservé, grâce au milieu resté humide, un grand nombre de fragments de cuir provenant d'officines de cordonniers et actuellement en cours d'étude. De même, la fouille a livré un important matériel céramique principalement constitué de carreaux de poêles du XVe siècle.

G. D.

1764 - *Séance tenue le jeudi 7 décembre 2000, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

### **Les lectures des Genevois à l'époque de Montesquieu, par M. Jean-Daniel CANDAU.**

On sait qu'à Genève, la première *Feuille d'avis* n'a commencé de paraître régulièrement qu'en 1752. Qu'en était-il auparavant de la diffusion des annonces locales ? Un examen de la réimpression genevoise de la *Gazette d'Amsterdam* (conservée à la BPU, dès 1703, sous la cote : Gd 522) révèle que les imprimeurs de cette feuille (Vincent Miège, Fabri & Barrillot, puis Emmanuel Du Villard fils) avaient pris de bonne heure l'habitude d'ajouter au texte d'Amsterdam des avis d'intérêt local ou régional, notamment des annonces de livres nouveaux. En l'espace d'environ soixante ans, la clientèle se voit ainsi offrir quelque 1200 ouvrages qui peuvent donc donner une assez bonne idée des lectures pratiquées par les Genevois à l'aube et au milieu du Siècle des Lumières.

J.-D. C.

**Les immigrés à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle: insertion et réseaux de relations, par M. Luigi LORENZETTI**

L'enquête, qui se place dans le cadre des études sur l'immigration urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle, est focalisée sur le profil démographique des immigrés genevois des années 1860-80 et sur les dynamiques et les mécanismes de leur insertion dans le tissu socio-économique de la ville.

L'étude met en évidence l'ampleur du bassin immigratoire genevois de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui, outre l'aire romande et de Suisse alémanique, couvre aussi de nombreuses régions de France et d'Allemagne. Cet espace migratoire varie de façon importante selon le sexe et la qualification professionnelle des immigrés. De plus, il se rétrécit si l'on considère l'aire qui participe à la reproduction démographique de Genève, la plupart des immigrés se mariant en ville provenant des régions proches de Suisse romande. D'autre part les trajectoires immigratoires révèlent des écarts significatifs en ce qui concerne l'âge au moment de l'arrivée et les probabilités d'insertion en ville par le biais du mariage. Ce dernier aspect est probablement à mettre en relation avec les multiples formes de sociabilité et les diverses formes relationnelles des réseaux immigrants, les formes de la migration et les stratégies familiales pouvant affecter les probabilités et les opportunités de fixation en ville.

L. L.

1765 - *Séance tenue le jeudi 11 janvier 2001, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

**Trésors des archives de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, par M. Philippe MONNIER**

Conférence publiée dans le présent *Bulletin*, pp. 69-80.

**De quelques filières de sauvetage de fugitifs à la frontière franco-suisse durant la Seconde Guerre mondiale, par Mme Ruth FIVAZ-SILBERMANN**

Genève a vu affluer, durant la Seconde Guerre mondiale, le tiers environ des 51'000 civils hébergés en Suisse, dont plus de 10'000 Juifs. Or, gagner seul la frontière était difficile et dangereux: une grande partie des fugitifs ont été aidés par des réseaux de sauvetage efficacement organisés. Il y avait la filière œcuménique des

« non-refoulables », avec une tête de pont en Suisse (les pasteurs Freudenberg et Henriod) et un bras agissant en France (la CIMADE et de nombreux auxiliaires) et la filière des convois clandestins d'enfants, organisée par la résistance humanitaire juive (OSE, Mouvement de la jeunesse sioniste, également relayée en Suisse). Le premier réseau a sauvé deux à trois cents personnes, le second, qui avait recours pour le franchissement proprement dit à des passeurs professionnels, plus de mille enfants. Il ne faut pas oublier, dans ce contexte, l'attitude ambivalente de la Suisse, qui acceptait d'accueillir certaines catégories de réfugiés tout en faisant la chasse aux passeurs.

*1766 - Séance tenue le jeudi 25 janvier 2001, sous la présidence de M. Jean TERRIER.*

**La population du duché de Savoie d'après la gabelle du sel de 1561 (aspects démographiques, sociologiques, etc.), par Mme Hélène VIALLET.**

Compte rendu non communiqué.

*1767 - Séance tenue le jeudi 15 mars 2001.*

Assemblée générale ordinaire, présidée par M. Jean TERRIER, au cours de laquelle l'assistance prend connaissance des rapports de M. J. Terrier, président et de MM. A. Wagnière et Bolsterli, respectivement trésorier et vérificateur des comptes, et les approuve.

Le Comité rapporte la décision qui fut prise suite à la demande de la Ville de récupérer les locaux occupés par notre bibliothèque au sein du Palais Eynard. Des conventions ont été signées pour son déménagement dans des locaux du Seujet, son catalogage et son don à l'Université de Genève afin d'assurer sa pérennité à Genève et son accessibilité à nos membres.

L'assemblée prend alors acte de la démission du comité de la SHAG de Monsieur Michel Grandjean, ancien président, qui sera remplacé par Madame Danielle Buysens, et procède ensuite à l'élection du comité pour la période 2001-2003 qui se composera de Daniel Aquillon, président, Françoise Dubosson, Liliane Mottu-Weber, Fabia Christen-Koch, Danielle Buysens, André Wagnière, Étienne Burgy, Didier Grange, Alexis Keller et Franco Morenzoni.

**La nomination à l'épiscopat de Mgr F. Charrière (1945)  
vue de Genève, par M. Francis PYTHON.**

Rome annonça la nomination du nouvel évêque le 24 octobre 1945, soit huit mois après la mort de Mgr Besson. Un long délai difficile à expliquer, en attendant l'ouverture des Archives du Vatican. Les tensions que connaît le catholicisme genevois ne sont peut-être pas étrangères à la genèse ou à la lenteur de cette décision. Le futur évêque, proche de l'abbé Journet, s'était engagé, en effet, dans les luttes internes qui font rage à Genève durant et au sortir de la guerre. Il soutient la mue syndicaliste des chrétiens-sociaux corporatistes et fera le ménage au sein d'un *Courrier* trop complaisant envers l'Axe. La manière dont il est présenté comme proche de la classe ouvrière est révélatrice d'une certaine peur de divers milieux en cette période socialement et politiquement troublée.

F. P.

1768 - *Séance tenue le jeudi 29 mars 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.*

**La Genève du début du XIX<sup>e</sup> siècle et Germaine de Staël,  
par Mme Natividad Garcia.**

Le titre proposé par Natividad Garcia fut l'objet de son mémoire de licence en histoire nationale présenté à l'Université de Genève en 1998. C'est en tant que guide au château de Coppet que Natividad Garcia, alors étudiante, découvrit Germaine de Staël et eut l'idée d'un travail qui examinerait les relations entre cette forte personnalité et les compatriotes de son illustre père, Jacques Necker.

**Jean-Bénédict Humbert (1749-1819) : projets pour une  
Révolution, par M. Frédéric JOYE.**

Présentation, par son auteur, de son mémoire de licence publié sous le même titre par la Société d'histoire et d'archéologie en 2000 (*Les Cahiers*, 8).

1769 - *Séance tenue le jeudi 26 avril 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.*

**Le rapport Bergier. Et après ? par M. Jean-Claude FAVEZ.**

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Genève jusqu'en 2000, et auteur de nombreux travaux concernant l'Allemagne nazie et la Suisse au XX<sup>e</sup> siècle, Jean-Claude Favez pouvait user de ses compétences pour mettre en perspective cet événement historiographique qu'est le rapport Bergier.

**« La porte étroite : les relations transfrontalières entre Genève et la France de 1939 à 1944 », par Mme Joëlle DROUX.**

L'historiographie de la frontière suisse durant la Deuxième Guerre mondiale s'est focalisée au cours de la dernière décennie sur le problème dramatique des réfugiés clandestins et sur l'histoire du refuge durant ces années noires. On y dépeint volontiers une Suisse hérissée de barbelés à ses frontières, totalement repliée sur elle-même et qui n'aurait eu quasiment aucun contact avec l'étranger si la question des réfugiés n'était venue mettre à mal ce splendide isolement. Or, l'étude des archives genevoises et françaises montre que, contrairement à ce qui a souvent été dit, les passages légaux de la frontière n'ont pas cessé durant tout le conflit, même s'ils ont été plus sévèrement réglementés durant cette période qu'auparavant. En effet, les autorités locales, les groupes de pression frontaliers, les populations elles-mêmes ont poussé de part et d'autre de la frontière à la création d'un système de contrôle complexe, qui a permis durant toutes ces années à différentes catégories d'ayants droit de passer quotidiennement la frontière en toute légalité. C'est notamment grâce à la mise en place d'un dispositif de cartes frontalières, mais aussi grâce à l'établissement à Annemasse d'un Bureau Suisse des passeports, doté des compétences similaires à celles d'un consulat, que Français et Genevois ont pu profiter de la reprise du trafic frontalier. Certes, celui-ci s'est opéré sur des bases réduites comparé aux volumes de marchandises et aux flux de personnes connus avant la guerre, mais il n'en demeure pas moins que la communication entre Genève et la France voisine, sous la période de Vichy comme sous l'occupation italienne puis allemande, n'a jamais été totalement interrompue. La question pourrait n'être qu'anecdotique si de nombreuses sources ne laissaient entrevoir que, sous couvert de ces flux légaux de voyageurs, bien des actions de résistance ont pu être entreprises et maintenues en dépit de la présence de plus en plus lourde des forces de police françaises, italiennes, allemandes. Ainsi, on peut observer que grâce à leurs laissez-passer, des ayants droit ont réussi à utiliser leur qualité de frontaliers pour faire passer des

documents, des messages et même des personnes (réfugiés juifs ou résistants) à travers les mailles du filet policier et douanier tendu en travers de la frontière. Au total, cet étroit entrebâillement de la porte frontalière a permis non seulement à l'économie frontalière de survivre à une période de restrictions de part et d'autre de la frontière, mais a en outre joué un rôle non négligeable dans la fonction de plaque tournante de la résistance et de l'accueil des clandestins que Genève a assumée, bon gré mal gré, durant la guerre.

J.D.

1770 - *Séance tenue le jeudi 17 mai 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.*

**La maison de Savoie et la maîtrise de l'espace lémanique vers 1300, par M. Bernard ANDENMATTEN.**

Maître-assistant d'histoire médiévale à l'Université de Lausanne et rédacteur à l'« Helvetia sacra », Bernard Andenmatten est l'auteur de nombreuses publications qui portent notamment sur la noblesse savoyarde et l'histoire religieuse du canton de Vaud. On consultera les actes du colloque tenu à Lausanne et Romainmôtier en novembre 2001, *L'itinérance des seigneurs (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)* parus sous la direction d'Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri et Denis Reynald, en 2003.

**Misère ou dignité humaine : d'Innocent III aux premiers franciscains, par M. Michel GRANDJEAN.**

Qu'est-ce que l'humain ? Un être misérable ou une créature d'une éminente dignité ? L'un et l'autre se sont souvent dits, en particulier dans la tradition chrétienne. On sait, depuis les travaux de Robert Bultot, que la notion de mépris du monde et de la matière traverse la littérature théologique médiévale. Mais on mesure moins que le thème de la dignité humaine, bien avant Pic de La Mirandole et les humanistes, y tient également une place importante.

Le traité que Lothaire de Segni, futur Innocent III, consacre à *La misère de la condition humaine* (1195) constitue comme un sommet du genre. Lothaire y décrit la fragilité de la vie humaine, de la vilenie de la reproduction à la putréfaction des cadavres. S'il arrive ailleurs à cet auteur d'évoquer la grandeur humaine, c'est alors toujours de celle de l'âme qu'il parle.

Avec les nouveaux ordres religieux du début du XIII<sup>e</sup> siècle (dominicains et franciscains principalement), la spiritualité reçoit de nouvelles inflexions. Sans pouvoir parler de rupture brutale avec la doctrine du mépris du monde, on y découvre d'autres accents, témoin l'émerveillement de François d'Assise devant les beautés du monde ou son attention aux miséreux. Pour François, l'humain est un être excellent, tant par son esprit (ce qu'Innocent pouvait dire) que par son corps (ce qu'Innocent, précisément, niait). Dans l'entourage de François, Claire d'Assise ira plus loin. L'âme est la plus grande des créatures, écrit-elle sans grande originalité à Agnès de Prague, car elle contient Dieu. Mais la dimension matérielle de l'incarnation du Christ conduit Claire à valoriser – en des termes qui sont à l'opposé de ceux de Lothaire – la croissance de l'embryon humain dans le ventre de sa mère.

Misère et dignité humaine ne s'articulent donc pas de la même façon chez Innocent III et chez François ou Claire d'Assise. Mais l'opposition entre eux ne se laisse pas définir par un schéma du type : misère humaine d'un côté, dignité humaine de l'autre (même si la matière est vile dans l'univers mental néoplatonicien d'Innocent III et la création objet d'émerveillement chez les franciscains), dans la mesure où il est partout question, sur le mode de l'ambivalence constitutive de l'anthropologie chrétienne, à la fois de la fragilité et de la dignité humaine.

Malgré sa grande diffusion et les reprises qu'on en a faites, un traité comme le *De miseria* de Lothaire de Segni avait son avenir derrière lui. Une compréhension plus positive de l'humain était en train de naître, et les premiers franciscains en sont probablement, sinon les acteurs principaux, du moins les témoins privilégiés.

M. G.

1771 - Séance tenue le jeudi 11 octobre 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.

**Michel Servet, ou comment s'en débarrasser... Histoire d'une expiation protestante au début du XX<sup>e</sup> siècle, par Mme Valentine ZUBER.**

Madame Valentine Zuber est l'auteure d'une thèse consacrée à l'utilisation qui fut faite de l'histoire de Michel Servet dans les controverses entre catholiques, protestants et libres-penseurs au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles – au moment crucial de la séparation

des Églises et de l'État en France (1905) et à Genève (1907). Dans un premier temps, elle montre comment ce médecin, théologien et philosophe du XVI<sup>e</sup> siècle devint alors l'emblème des victimes de l'intolérance religieuse : en effet, condamné au feu par contumace pour hérésie par l'Inquisition catholique, il avait été brûlé, pour les mêmes motifs, dans la Genève de Calvin en 1553. Or, en tant que martyr du « fanatisme religieux », Michel Servet a fait au tout début du XX<sup>e</sup> siècle l'objet de quatre monuments commémoratifs concurrents : l'un, d'origine calviniste, qualifié d'« expiatoire » à Genève, deux d'origine libre penseuse à Annemasse et à Vienne, et un dernier, nationaliste, antisémite et antiprotestant, à Paris. La conférencière s'est concentrée ensuite sur les débats, âpres et passionnés, qui furent suscités à Genève par le projet d'érection du monument genevois, perçu comme « lieu de mémoire ».

L.M/V.Z.

**Être résident de France à Genève à l'époque de Louis XIV : la correspondance de Charles François de la Bonde d'Iberville, les années 1688 à 1690, par Mme Laurence VIAL-BERCON**

La correspondance du troisième résident de France à Genève, Charles François de la Bonde d'Iberville (1653-1723), est une source d'une importance considérable pour apprécier la situation de la République de Genève à l'époque de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1698), puisqu'elle couvre exactement la période occupée par ce conflit.

C'est une époque politiquement éprouvante pour les magistrats chargés du gouvernement de la cité car ces derniers, neutres comme le reste du Corps Helvétique, se voient projetés sur un échiquier diplomatique dont ils ne maîtrisent ni les tenants ni les aboutissants. La proximité de la France et sa présence obsédante, physiquement marquée par le résident de France installé dans leurs murs, les obligent à la plus grande prudence, alors que leurs bourgeois et habitants ne perdent pas une occasion de montrer leur hostilité à Louis XIV et leur adoration pour le nouveau roi d'Angleterre, le calviniste Guillaume III. Par ailleurs, les alliés traditionnels de la République, c'est-à-dire les cantons évangéliques de Berne et de Zurich, très inquiets des mouvements militaires de la France aux frontières de la ville ainsi que du reste du Corps Helvétique, se montrent extraordinairement vigilants à l'endroit de la cité calvi-

niste, d'une manière que le résident de France, qui se plaît à attiser les inquiétudes, juge suspecte. De surcroît Guillaume III, acharné à détruire la puissance de Louis XIV et bien décidé à faire sortir le Corps Helvétique de sa neutralité, entreprend de grandes manœuvres auprès des cantons; Genève, qui n'est pourtant pas membre du Corps, en fait évidemment partie et apprend dans ces années fatidiques, non sans angoisse, qu'en plus d'un résident de France, il lui faudra sans doute aussi héberger un résident d'Angleterre.

Telle est la toile de fond diplomatique que dresse la correspondance de d'Iberville pour les deux années et demie prises en compte ici. À ses deux principaux interlocuteurs, le secrétaire d'État des Affaires étrangères, Colbert de Croissy, et le ministre de la guerre, Louvois, le résident dépeint fidèlement, et avec un grand sens politique, la réalité à laquelle il se voit confronté chaque jour. Grâce à ses espions, il informe la Cour non seulement de ce qui se passe à Genève et dans ses environs immédiats, mais aussi de ce qu'il apprend sur la situation en Angleterre, en Hollande, en Savoie et en Allemagne. Il suit pas à pas les efforts des Vaudois pour retourner dans leurs Vallées et, une fois qu'ils y sont parvenus, entretient une correspondance nourrie avec les généraux français présents en Dauphiné pour leur transmettre ses informations. Surtout, sa correspondance montre en quoi consistent son action et son travail quotidien dans une ville où le poids des réfugiés huguenots est important et où l'essentiel de la population n'est pas favorable à la France. Il décrit le réalisme politique des dirigeants de la ville et explique comment il a réussi à créer un groupe d'influence favorable au sein des magistrats pour résister à la pression des partisans de Guillaume, dont il dénonce à longueur de lettres les différents agissements. Son style extrêmement vivant et son extraordinaire précision font de sa correspondance une source irremplaçable et passionnante pour ces années troublées, aussi bien pour l'histoire de Genève que pour l'histoire de la diplomatie française à l'époque de Louis XIV.

L. V.

*1772- Séance tenue le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.*

**Genevois et Savoyards un siècle après l'Escalade, par M. André GÜR.**

Cet exposé s'est proposé d'examiner quels changements les

documents consultés à Turin et à Genève font apparaître dans les relations entre Genevois et Savoyards. Ce n'est qu'en 1731 que le nouveau roi de Sardaigne, s'adressant aux députés de Genève venus le complimenter, parle de cette « ville rebelle » en disant : votre République. En fait, ces dispositions à reconnaître l'indépendance de Genève apparaissent dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est ce que révèle notamment la correspondance de Mgr Rossillon de Bernex, lequel déplore, par ailleurs, que plusieurs de ses ouailles des environs de Genève sont allés servir dans le pays de Vaud et autres lieux hérétiques où ils sont devenus hérétiques eux-mêmes. Un mémoire du curé d'Hermance informe son évêque que quelques-uns de ses paroissiens établis à Genève y ont apostasié, et que plusieurs autres y vivent dans l'indifférence des religions.

Dans un mémoire rédigé en 1716, à la demande de son souverain, le comte de Grésy récapitule toutes les contraventions et « attentats » que l'on peut imputer à « ceux de Genève ». Le plus grand de tous, écrit-il, « est d'empêcher la libre administration des sacrements aux catholiques qui sont à leur service, et même de troubler les curés dans leurs fonctions pastorales ». Les actes d'intolérance dénoncés par le comte de Grésy mettent en évidence la fréquence des conflits que suscitait la présence, dans les terres de Saint-Victor et Chapitre, d'une population restée catholique sur laquelle nous ne disposons pas de données précises.

Un autre grief concerne la résidence en Savoie des Genevois qui y possèdent des domaines. D'après l'auteur du mémoire, les acquisitions de biens en Savoie par des Genevois auraient considérablement augmenté depuis 1603. En outre, relève-t-il, des « citoyens de Genève » viennent habiter leur maison de campagne et y font leur résidence ordinaire, ce que n'autorisait pas le traité de Saint-Julien. Cette tolérance s'explique sans doute par l'asile accordé à Genève à plusieurs notables Savoyards pendant les deux dernières guerres.

Pendant la guerre de succession d'Espagne les documents consultés témoignent d'une nette amélioration des relations entre Genevois et Savoyards. Mais ils montrent aussi quel chemin restait à parcourir pour que Genevois et Savoyards obtiennent, les uns, la pleine reconnaissance de leur indépendance, les autres, le respect de leur religion lorsqu'ils se mettent au service des premiers.

**Basile Hall Chamberlain, un pionnier des études japonaises et un hôte de Genève à (re)découvrir, par M. Bruno SMOLARZ.**

Né à Southampton en 1850 d'une famille d'hommes d'État concernés par les affaires coloniales, B. H. Chamberlain, comme le nomment les spécialistes, est surtout connu pour le long séjour qu'il fit au Japon de 1873 à 1911. Professeur de japonais et de philologie, à l'Université impériale de Tokyo, il est l'un des plus importants universitaires occidentaux à maîtriser la culture de l'époque Meiji. Ainsi il introduisit une théorie linguistique et une grammaire comparative encore en usage aujourd'hui, il fut le premier à rendre les *haiku*, les poèmes japonais, en langue occidentale et offrit la traduction du *Kojiki*, la plus ancienne chronique historique du Japon. Connu du public pour son ouvrage *Things Japanese*, réédité dix fois et qui devint l'introduction classique du Japon traditionnel et moderne de la fin de l'époque Meiji, Basile Hall Chamberlain quitta définitivement le Japon pour les rives du Léman et mourut à Genève en 1935. C'est cette dernière époque de la vie de Basile Hall Chamberlain qu'explore et reconstitue M. Bruno Smolarz à l'aide de documents conservés à la BPU.

1773 - *Séance tenue le jeudi 22 novembre 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.*

**Un jésuite à un poste clé d'une grande organisation internationale : le Père Albert Le Roy au Bureau international du Travail, par M. Bernard DELPAL**

Né en 1891, l'année de la publication de l'encyclique *Rerum novarum*, le Père Albert Le Roy est entré en 1908 dans la Compagnie de Jésus. Après un passage par l'Action populaire, il est appelé en 1936 aux fonctions de conseiller du directeur du BIT pour les relations avec le monde catholique et les syndicats chrétiens. À la veille de la Deuxième Guerre, il effectue un grand voyage en Amérique latine et amorce un rapprochement entre le Vatican et le BIT. En 1940, il accompagne le Bureau en Amérique du Nord et prépare l'après-guerre sur le plan social et international. Il reste au service de l'OIT jusqu'au 31 décembre 1955.

Le Père Le Roy a joué un rôle très apprécié au BIT, à la SdN puis à l'ONU. On lui a su gré d'avoir fait connaître l'action et les

buts de l'OIT en Europe et hors d'Europe, notamment en utilisant les puissants relais du catholicisme. D'une manière symétrique, il aura fortement contribué à donner une dimension internationale au catholicisme social, à ouvrir les milieux catholiques les plus divers aux domaines de la législation du travail et de l'économie sociale. La fin de sa vie, une fois revenu à l'Action populaire (à Vanves, près de Paris), a été en grande partie consacrée à faire connaître le projet de construction européenne. C'est un jésuite, le Père Joblin, qui lui succède en 1956. Cette continuité, à elle seule, marque le succès d'une collaboration inattendue au départ, entre la seule organisation internationale qui ait survécu à la guerre, en revenant à Genève en 1946, et la Compagnie de Jésus !

B. D.

1774 - *Séance tenue le jeudi 13 décembre 2001, sous la présidence de M. Daniel AQUILLON.*

**Le collège Saint-Antoine : une histoire monumentale et urbaine, par M. Pierre MONNOYEUR.**

Le collège Saint-Antoine est classé dès 1921 : une distinction enviable et logique. Cette reconnaissance officielle l'élève apparemment au rang de monument d'art et d'histoire. La réalité est plus complexe.

L'architecture s'est effacée derrière l'Académie, et la réalité matérielle, le bâtiment de chair, derrière l'institution de Calvin. Un déclassé progressif en est la cause. Intelligents, mais embarrassés par le caractère singulier et disparate des édifices, les travaux de rénovation du XIX<sup>e</sup> siècle ont réorganisé le site, retravaillé les façades, rehaussé une toiture : un écran entre les constructions du XVI<sup>e</sup> siècle et nous. Contestée, cette tentative de monumentalisation n'a pas été comprise.

**Fuir le royaume de Balthasar, la fin de l'Oisans protestant, par M. Guy LE COMTE.**

Conférence publiée dans le *Bulletin généalogique vaudois*, 2001, pp. 11-33.